

Séance publique du 14 février 2005

Délibération n° 2005-2472

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Villeurbanne - Lyon 3°

objet : **Projet connexe à LEA - Bilan de la concertation pour le projet du boulevard Honoré de Balzac**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 janvier 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour but de proposer au Conseil de délibérer sur le bilan de la concertation relative au projet connexe à LEA pour l'aménagement du boulevard Honoré de Balzac à Villeurbanne.

Par délibération en date du 20 septembre 2004, le conseil de Communauté a donné son accord sur les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.

Celle-ci s'est déroulée du 18 octobre au 19 novembre 2004 :

- un registre a été déposé dans chaque mairie concernée,
- un panneau explicatif et un dossier plus détaillé ont également été déposés,
- une réunion publique a eu lieu le 16 novembre 2004, elle a rassemblé 150 personnes,
- un atelier de concertation s'est tenu le 23 novembre 2004 en compagnie du maître d'œuvre.

Le dossier détaille les questions et remarques qui ont été transmises par ces différents moyens ainsi que les réponses que la Communauté urbaine peut y apporter.

Les sujets abordés ont été :

- la circulation,
- le stationnement,
- les pistes cyclables.

Cependant, aucune remise en cause importante n'a eu lieu et ce projet recueille une majorité d'avis favorables.

Le bilan de la concertation ne remet pas en cause la poursuite de la procédure.

Il est donc proposé au Conseil de prendre acte du bilan de la concertation ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 300-2 du code de l'urbanisme ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Prend acte du bilan de la concertation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,